

Conseil municipal du 25 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Murdock, de l'arrondissement de Chicoutimi, 165, rue Racine Est, **le 25 octobre 2019**.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf ceux dont le nom apparaît à la rubrique « Absents ».

ABSENTS; MM. Carl Dufour, Marc Pettersen et Raynald Simard conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 12 h 30, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 3.1 District 1 - Avis de vacance et date du scrutin
 - 3.2 Budget électoral
 - 3.3 Rémunération du personnel électoral – Élection partielle 2019
4. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 23 octobre 2019.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2019-468

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR:**

Une période de questions a été tenue.

3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**

3.1 DISTRICT 1 - AVIS DE VACANCE ET DATE DU SCRUTIN

CONSIDÉRANT la démission du conseiller au district #1, M. Jonathan Tremblay;

CONSIDÉRANT que ce 25 octobre, l'avis de vacance est déposé par la greffière;

CONSIDÉRANT que cette vacance est constaté plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller du district #1 doit être comblé par une élection partielle;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la greffière avise le conseil de la vacance au poste de conseiller municipal dans le district #1 en date du 25 octobre 2019;

ET QU'elle avise le conseil qu'elle tiendra un scrutin pour combler la vacance du district #1 le 15 décembre 2019.

3.2 BUDGET ÉLECTORAL

VS-CM-2019-469

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle aura lieu le 15 décembre 2019 pour le district #1 ;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à l'organisation de l'élection partielle 2019 sont estimées à 250 000 \$;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise un budget de 250 000\$ à la présidente d'élection pour l'organisation de l'élection partielle du district #1 qui se tiendra le 15 décembre 2019 ;

ET QUE la trésorière soit autorisée à effectuer un transfert budgétaire de cette somme total du poste budgétaire 1310100 29998 vers le poste budgétaire 1200800.

Adoptée à l'unanimité.

**3.3 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL –
ÉLECTION PARTIELLE 2019**

VS-CM-2019-470

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que des élections auront lieu le 15 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un tarif pour la rémunération du personnel électoral :

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le tableau de rémunération ci-joint correspondant notamment au tableau de rémunérations en vigueur au 1^{er} avril 2019 établi par le directeur général des élections du Québec pour un scrutin provincial.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2019-471

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 4 novembre 2019.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh